



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 juin 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 juillet 2008

**Chantiers d'insertion - Convention cadre entre la Ville de Niort et
la MIPE - Avenant n° 1**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008

DELIBERATION D20080212

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**Chantiers d'insertion - Convention cadre entre la Ville de Niort
et la MIPE - Avenant n° 1**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2006 et dans le cadre du plan de cohésion sociale pour mieux lutter contre l'exclusion, la Ville de Niort a formalisé son partenariat sur les actions d'insertion dans une convention cadre avec la MIPE.

L'article 6, concernant le suivi opérationnel des chantiers et l'évaluation, désignait nommément les personnes responsables pour la MIPE et la Ville de Niort.

Or, les changements intervenus tant à la MIPE qu'à la Ville de Niort, nécessitent la modification de cet article par avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 1 à la convention cadre avec la MIPE portant modification de l'article 6 de la convention cadre.
- Autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD